



**Assemblée générale mixte
du 23 juin 2016**

ORPEA

LA VIE CONTINUE AVEC NOUS

1. **Constitution du bureau**
2. **Ordre du jour simplifié**
3. **Performances de l'exercice 2015 et perspectives**
4. **Gouvernance d'entreprise**
5. **Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes**
6. **Questions-Réponses relatives à l'ordre du jour**
7. **Vote des résolutions**
8. **Clôture de la séance**





1 – Constitution du Bureau



2 – Ordre du jour simplifié

Approbation des comptes et dividende

- ✧ **Approbation des comptes annuels de l'exercice 2015, faisant ressortir un bénéfice de 11 238 593,97 € (1^{ère} résolution)**
- ✧ **Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2015, faisant ressortir un bénéfice net de 126 585 655 € (2^{ème} résolution)**
- ✧ **Affectation du résultat de l'exercice 2015 (bénéfice de 11 238 593,97 €) et distribution d'un dividende de 0,90 € par action (3^{ème} résolution)**
 - Paiement du dividende à compter du 11 juillet 2016

Approbation des conventions et engagements réglementés

- ✧ **Approbation des conventions et engagements réglementés décrits dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les dites conventions et engagements visés à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce (4^{ème} résolution)**

- ✧ **Présentation du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes**

- ✧ **Absence de convention et engagement autorisés au cours de l'exercice 2015**

- ✧ **Une convention autorisée en 2016**
 - Exception à la condition de présence en ce qui concerne les mandataires sociaux dirigeants dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions, mis en place en février 2016

Mandataires concernés : Yves Le Masne, Directeur Général , et Jean-Claude Brdenk, Directeur Général délégué en charge de l'exploitation

Gouvernance / Contrôleurs légaux des comptes

- ✧ Nomination de M. Christian HENSLEY en qualité de nouvel Administrateur (**5^{ème} résolution**)
- ✧ Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la Société Deloitte & Associés pour une durée de 6 exercices (**6^{ème} résolution**)
- ✧ Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la Société BEAS pour la durée du mandat de la Société Deloitte & Associés (**7^{ème} résolution**)
- ✧ Fixation du montant annuel des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration (montant : 500 K€) (**8^{ème} résolution**)
- ✧ Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à M. Jean-Claude Marian, Président du Conseil d'Administration (**9^{ème} résolution**)
- ✧ Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à M. Yves Le Masne, Directeur général (**10^{ème} résolution**)
- ✧ Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à M. Jean-Claude Brdenk, Directeur général délégué (**11^{ème} résolution**)
- ✧ Ratification du transfert du siège social de la Société au 12 rue Jean Jaurès 92813 Puteaux cedex et modification corrélative de l'article 4 des statuts qui en résulte (**12^{ème} résolution**)

Programme de rachat d'actions et annulation d'actions

✧ **Renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions (13^{ème} résolution) à titre ordinaire**

- Prix unitaire maximal d'achat par action : 100 €
- Part maximale du capital dont le rachat serait autorisé : 10%
- Hors période d'offre publique
- Durée de l'autorisation : 18 mois

✧ **Renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions propres détenues par la Société (14^{ème} résolution) à titre extraordinaire**

- Par annulation d'actions acquises précédemment (rachat d'actions)
- Limitée à 10% par période de 24 mois
- Durée de l'autorisation : 18 mois
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes

Emissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, et entrant dans le plafond global

✧ 15^{ème} résolution à 25^{ème} résolution : renouvellement des délégations et autorisations financières au Conseil d'Administration permettant d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital et entrant dans le plafond global défini à la 25^{ème} résolution

Nature des autorisations	Montant nominal global maximum
15^{ème} résolution - Emissions, avec maintien du DPS , d'actions de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	- Montant nominal global des augmentations de capital : 30 000 000 € - Montant nominal maximal des titres de créances : 750 000 000 €
16^{ème} résolution - Emission, avec suppression du DPS , d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et /ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, par offre au public	- Montant nominal global des augmentations de capital : 7 534 000 € - Montant nominal maximal des titres de créances : 750 000 000 €
17^{ème} résolution - Emission, avec suppression du DPS , d'actions de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, par placements privés visés au II de l'article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier	- Montant nominal global des augmentations de capital : 7 534 000 € par an - Montant nominal maximal des titres de créances : 500 000 000 €
18^{ème} résolution - Emission de valeurs mobilières dans le cadre des 16 ^{ème} et 17 ^{ème} résolutions, avec suppression du DPS , en fixant le prix d'émission selon les modalités déterminées par l'Assemblée Générale	Dans la limite de 10% du capital par an
19^{ème} résolution - Augmentation du capital social, dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société, constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières diverses, avec suppression du DPS)	- Dans la limite de 10% du capital - Montant nominal maximal des titres de créances : 500 000 000 €
20^{ème} résolution - Emission de titres financiers et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société, avec suppression du DPS	Montant nominal global des augmentations de capital : 30 000 000 €
21^{ème} résolution - Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'émission avec maintien ou suppression du DPS des actionnaires (clause de surallocation)	- Dans la limite de 15% de l'émission initiale Montant s'imputant sur chacune des émissions décidées en application des 15 ^{ème} à 18 ^{ème} résolutions
22^{ème} résolution - Emission de titres de capital réservée aux adhérents d'un PEE, avec suppression du DPS des actionnaires	Montant nominal maximum : 400 000 €
23^{ème} résolution - Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, aux mandataires sociaux et salariés, avec suppression du DPS	- Nombre total d'actions pouvant être attribuées : 0,5% du capital social de la Société au jour de la décision du Conseil - Nombre total d'actions pouvant être attribuées aux mandataires sociaux: 0,2% du capital au jour de la décision du Conseil
24^{ème} résolution - Octroi d'options de souscription et/ou d'achat d'actions aux mandataires sociaux et salariés, avec suppression du DPS en cas de souscription	Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou acquises : 460 000 actions
25^{ème} résolution - Plafond Global des augmentations de capital réalisées en vertu des résolutions 15 à 22	- Montant nominal maximum : 30 000 000 € - Montant nominal maximal des titres de créances : 1 000 000 000 €

Augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres

✧ **Renouvellement de la délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres (26^{ème} résolution)**

- Plafond du montant nominal maximum : 30 000 000 € (plafond autonome)
- Durée de l'autorisation : 26 mois
- Hors plafond global

Emission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance et ne donnant pas lieu à augmentation de capital

✧ **Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution des titres de créance et ne donnant pas lieu à une augmentation de capital de la Société (27^{ème} résolution)**

- Plafond maximal : 500 000 000 €
- Durée de l'autorisation : 26 mois
- Emission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances telles que, par exemple des obligations à bons de souscription d'obligations ou des obligations convertibles ou remboursables en un autre titre de nature obligataire

Modifications statutaires

- ✧ **Modification de l'article 25-1 des statuts afin de supprimer la mention relative au délai légal pour établir la liste des personnes habilitées à participer aux assemblées générales des actionnaires (28^{ème} résolution)**
 - Il est donc proposé de supprimer le délai indiqué à l'article 25 des statuts et de prévoir que « *le droit des actionnaires de participer aux assemblées générales (...) est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire (...) dans les délais légaux* ».

- ✧ **Modification de l'article 29 des statuts de la Société, relatif à l'introduction dans les statuts de la possibilité du choix de paiement des dividendes en numéraire ou en actions (29^{ème} résolution)**
 - Ajout : « *L'Assemblée générale a la possibilité d'offrir aux actionnaires le choix entre un paiement en numéraire ou/et en actions de la Société, de tout ou partie des acomptes sur dividendes ou des dividendes, ceci dans les conditions légales et réglementaires* ».

Pouvoirs

✧ **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités (30^{ème} résolution)**



3 – Performances de l'exercice 2015 et perspectives

Offre globale de la prise en charge de la Dépendance



Un acteur européen



70 972 lits



715 établissements



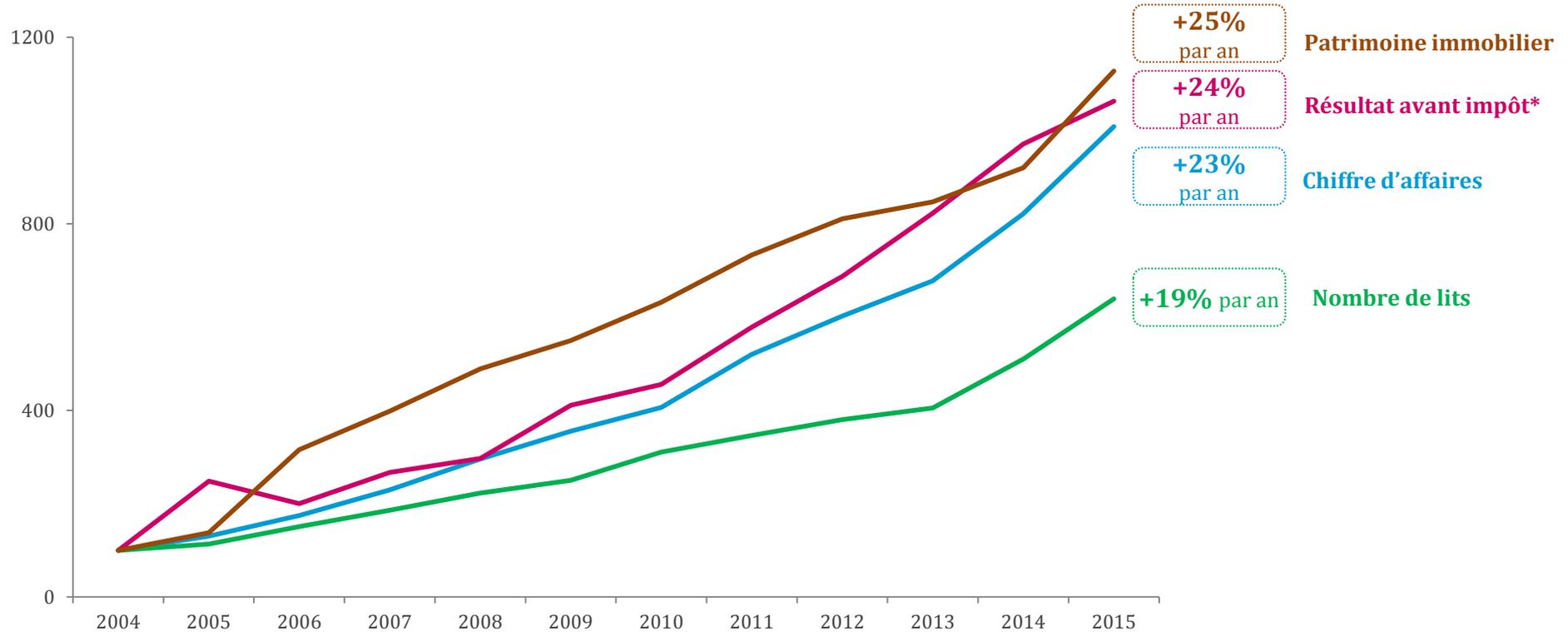
10 pays

54% du réseau hors de France



45 000 collaborateurs

Performances économiques sur 2004 - 2015 : des taux de croissance annuels > 20%

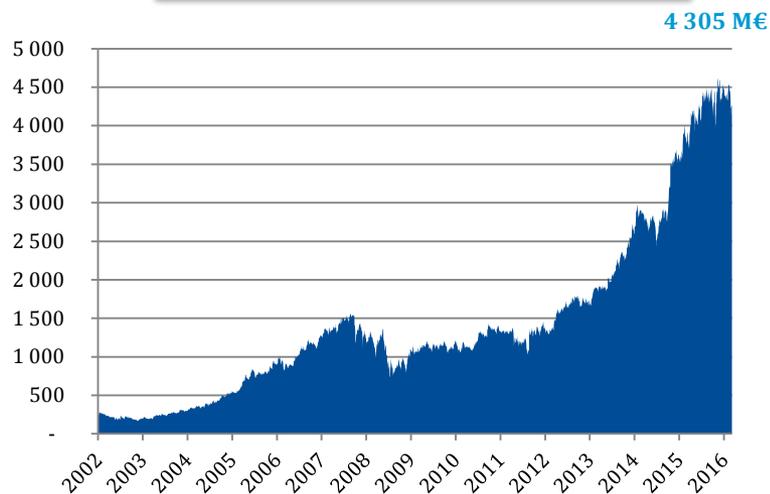


* Hors variation de juste valeur du droit d'attribution d'actions de l'ORNANE

✧ Performance ORPEA et ORPEA vs CAC 40 au 22 juin 2016

Période	ORPEA Perf	Perf ORPEA / CAC 40
Introduction en Bourse	1095%	+1100%
10 ans	196%	+205%
5 ans	131%	+118%
3 ans	101%	+82%
2 ans	37%	+41%
1 an	12%	+24%
Depuis 31/12/15	-3%	+2%

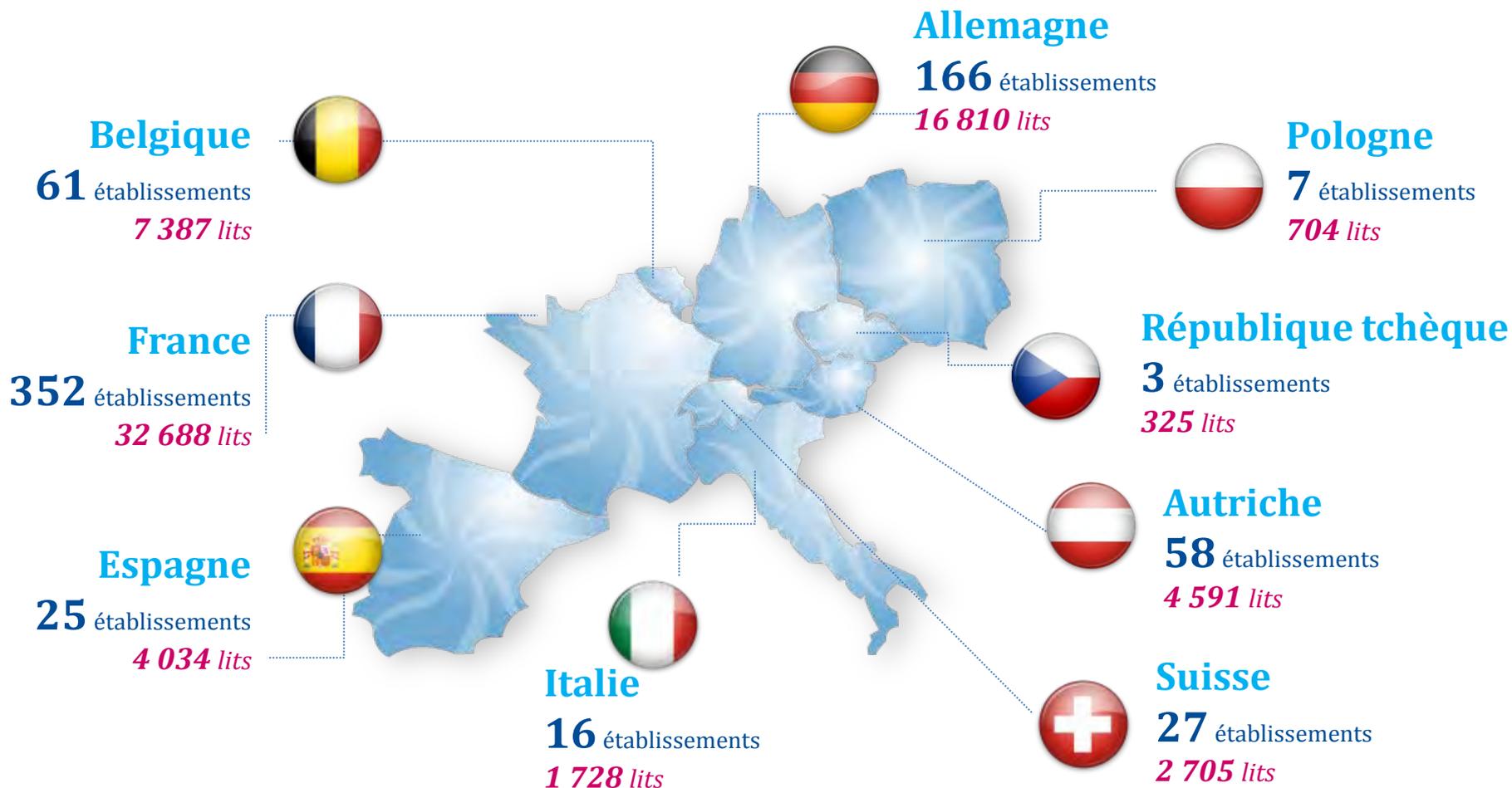
Capitalisation boursière en M€



Cours de bourse en € par action



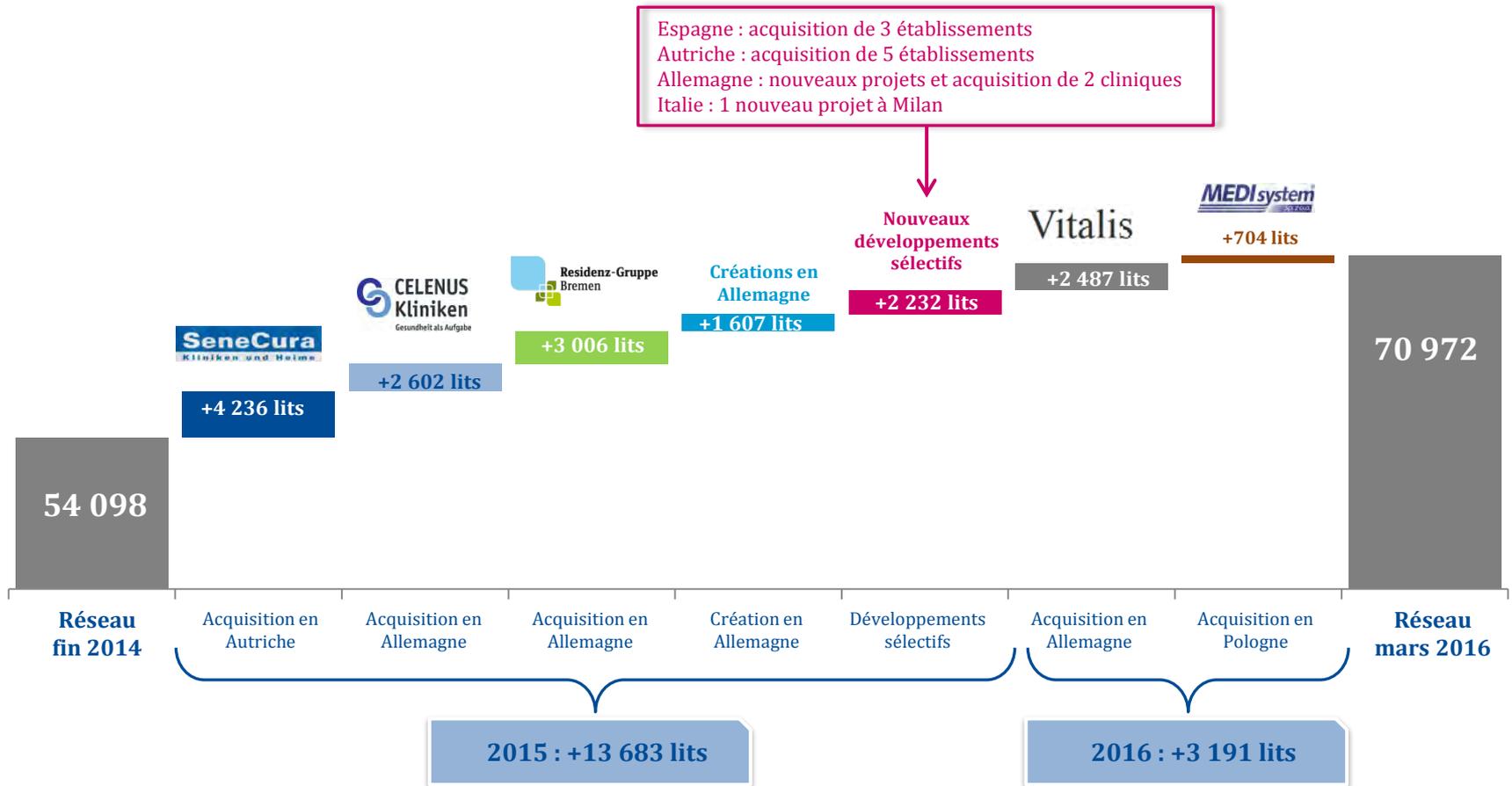
Un réseau européen de 70 972 lits sur 715 établissements



54% des lits à l'international

Réseau total : +31% = +16 874 nouveaux lits

Espagne : acquisition de 3 établissements
Autriche : acquisition de 5 établissements
Allemagne : nouveaux projets et acquisition de 2 cliniques
Italie : 1 nouveau projet à Milan



Ouverture du projet pilote de maison de retraite à Nankin (Xianlin International Care Center)

Un établissement unique en Chine de 140 lits

- ✧ **Positionnement unique dans ce pays** : prise en charge de personnes dépendantes et environnement hôtelier et services très haut de gamme
- ✧ **Prix de journée de 100€ à plus de 200€**, décomposé en 3 parties :
 - Hébergement et restauration
 - Soins et aide à la vie quotidienne selon le niveau de dépendance
 - Cartes de bien-être (spa, massages, repas additionnels, manucure, etc.)



Service, Qualité et Formation au cœur du projet

- ✧ **Chaque procédure ORPEA (Soins, Qualité, Hôtellerie, Gestion)** a été transposée et adaptée au contexte juridique et culturel chinois
- ✧ **Politique de formation très active**, avec plus de 5 mois de formation des équipes
 - Formations externes (ex : partenariat avec le département gériatrique de l'hôpital Xiehe de Pékin)
 - Formations internes selon les méthodes ORPEA



Un projet de vie et de soin alliant le savoir-faire ORPEA et la culture chinoise

- ✧ **Importation de l'approche non-médicamenteuse d'ORPEA** des maladies neuro-dégénératives : balnéothérapie, espaces Snoezelen, et Réminiscence
- ✧ **Adaptation à la culture locale** : médecine chinoise, activités dédiées (Tai-chi, calligraphie, massages, mah-jong, ...)



2015 : ouverture de 2 050 lits



2016 : ouverture prévue de 3 000 lits





Ouverture 2015

Paris 16^{ème}, EHPAD – 92 lits

ORPEA

LA VIE CONTINUE AVEC NOUS





Ouverture 2015 Paris 16^{ème}, EHPAD – 92 lits





Ouverture 2016

Paris 17^{ème}, EHPAD - 125 lits

ORPEA

LA VIE CONTINUE AVEC NOUS



 Ouverture 2016
Bâle (Suisse), Maison de retraite – 91 lits





Ouverture 2015 Bregenz (Autriche) – 80 lits





Ouverture 2016

Berlin (Allemagne) – 180 lits

ORPEA

LA VIE CONTINUE AVEC NOUS





Ouverture 2016

Prague (Rép. tchèque), Maison de retraite – 115 lits

ORPEA

LA VIE CONTINUE AVEC NOUS





Ouverture 2016

Louvain (Belgique), Maison de retraite – 150 lits

ORPEA

LA VIE CONTINUE AVEC NOUS



 Ouverture 2016
Louvain (Belgique), Maison de retraite – 150 lits



OBJECTIFS 2015

RÉALISATIONS 2015

1

Chiffre d'affaires initial : 2 310 M€ (+18,6%)
Révisé à 2 380 M€ (+22,1%)



2 392 M€
+22,7%

2

Croissance organique solide à ~ 5%



+5,4%
> 100 M€

3

Accroissement net du patrimoine
immobilier



3,4 Mds €
+663 M€

4

Baisse du coût de l'endettement



Coût moyen de la dette : 3,8%
-20 pb

Forte croissance du CA 2015 : +22,7% à 2 392 M€

En M€	2015	2014	%
France	1 596,6	1 499,8	+6,5%
	67%	77%	
International	795,0	448,8	+77,1%
	33%	23%	
Belgique	157,8	164,9	
Espagne	63,9	55,6	
Italie	45,9	41,6	
Suisse	130,1	84,4	
Allemagne	287,5	102,2	
Autriche	109,8	-	
Total	2 391,6	1 948,6	+22,7%

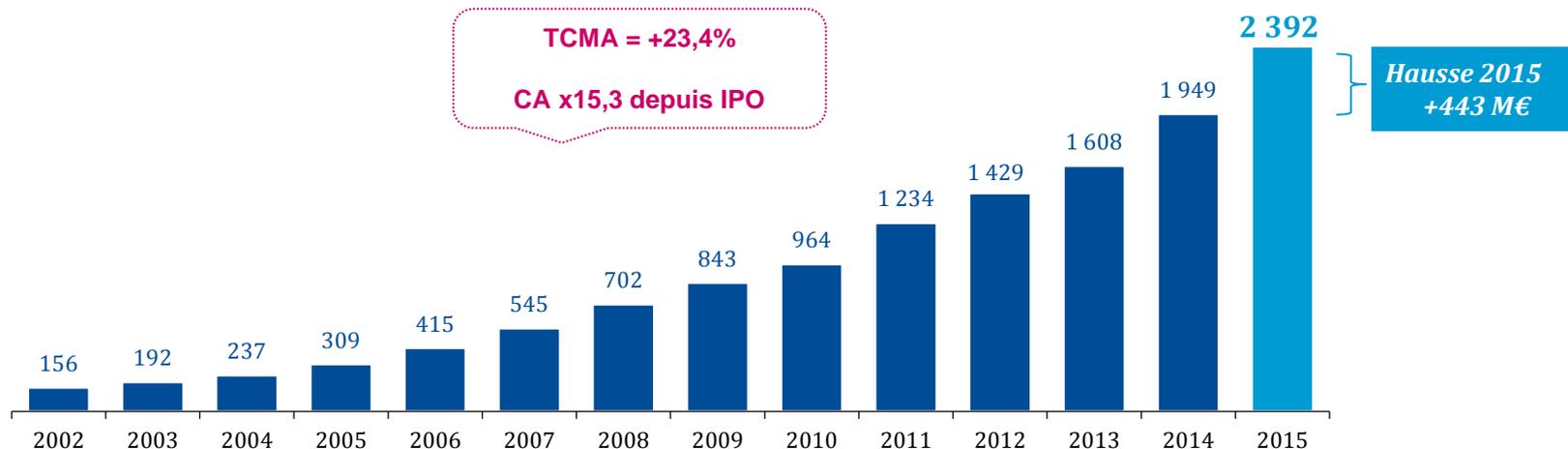
Solide croissance organique

- ✦ Ouvertures : **2 050 lits**
- ✦ Croissance organique 2015 : **+5,4% (> 100 M€)**

Consolidation des acquisitions 2015

- ✦ SeneCura (Autriche) : à compter du 01.04.15
- ✦ Celenus Kliniken (Allemagne) : à compter du 01.07.15
- ✦ Residenz Gruppe Bremen (Allemagne) : à compter du 01.10.15

Croissance du chiffre d'affaires annuel depuis l'IPO

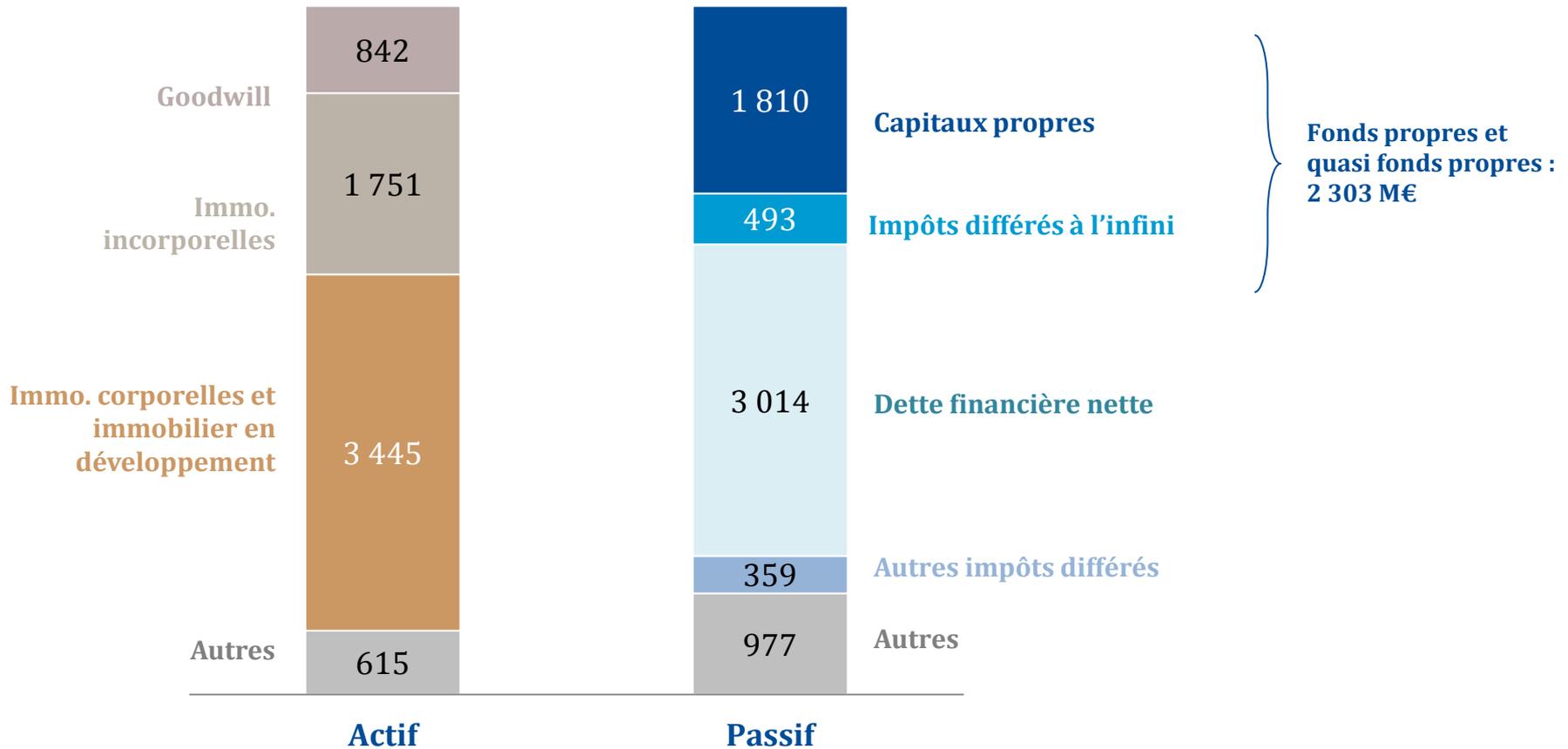


Solides performances financières en 2015 dans un contexte de fort développement

En M€	2015	2014	Var.
Chiffre d'affaires	2391,6	1948,6	+22,7%
Charges de personnel	-1216,7	-968,6	+25,6%
Achats	-446,5	-361,2	+23,6%
Impôts et taxes	-90,7	-81,2	+11,7%
Autres Charges et Produits	14,8	0,3	NA
EBITDAR (EBE courant avant loyers)	652,5	537,8	+21,3%
% du chiffre d'affaires	27,3%	27,6%	
Loyers	-252,0	-187,7	+34,3%
EBITDA courant (EBE courant)	400,5	350,1	+14,4%
% du chiffre d'affaires	16,7%	18,0%	
Amortissements et provisions	-96,9	-78,9	+22,9%
EBIT courant (Rés. Opér. Courant)	303,6	271,2	+11,9%
Eléments non courants	19,5	37,7	NA
Résultat Financier net *	-96,8	-99,2	-2,4%
Résultat avant impôt *	226,2	209,8	+7,8%
Charge d'impôt *	-76,4	-75,3	+1,5%
Mises en équivalence	3,4	1,8	N/A
Résultat Net (part du groupe) hors variation nette de JVO	153,3	136,3	+12,5%
Résultat Net (part du groupe)	126,6	120,8	N/A

* Hors variation de juste valeur du droit d'attribution d'actions de l'ORNANE d'un montant net de -26,7 M€ en 2015 et -15,6 M€ en 2014

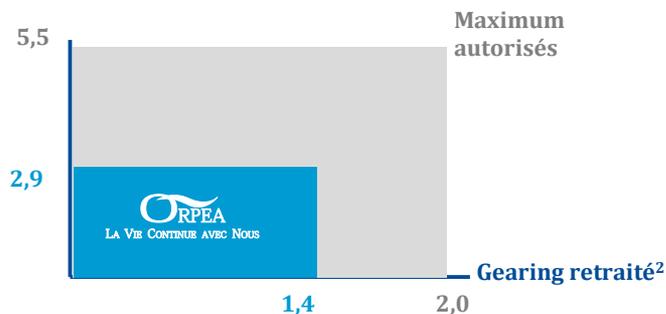
✧ Bilan* simplifié au 31.12.15 (en M€)



* Hors actifs et dette associée à des actifs détenus en vue de la vente pour 200 M€

Très large respect des covenants*

Levier financier retraité¹



¹ $\frac{\text{Dettes Financ. Nette} - \text{Dettes Immob.}}{\text{Ebitda} - (6\% \text{ Dettes Immob.})}$

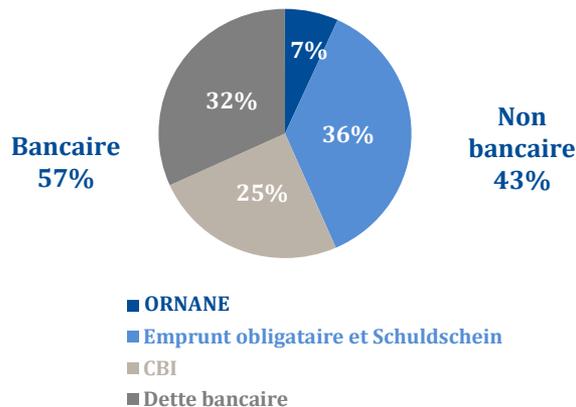
² $\frac{\text{Dettes Financière Nette}}{\text{Capitaux propres} + \text{quasi fonds Propres}}$

Echéancier de la dette nette*

Maturité moyenne = 5 ans

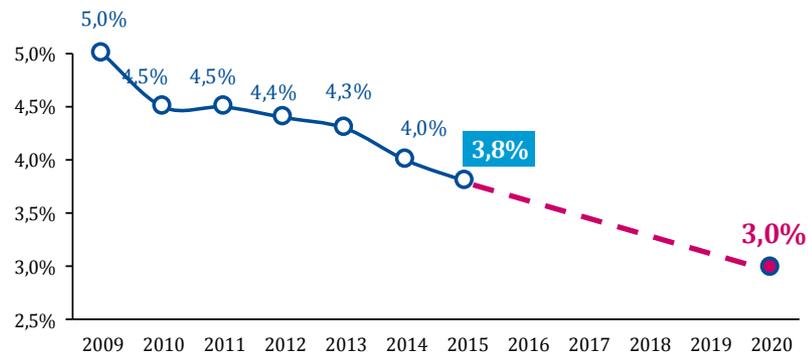


Une dette nette diversifiée entre bancaire et non bancaire*



Baisse du coût de l'endettement financier

(environ 90% de la dette nette couverte à moyen et long terme à taux fixe de 2015 à 2020)



* Hors dette associée à des actifs détenus en vue de la vente pour 200 M€ au 31.12.15

Activité

70 972 lits

(dont 9 041 en développement)



Chiffre d'affaires

2 392 M€

EBITDA

=EBITDA 2015 - Loyers à 5,5% de l'immobilier exploité en propriété (2 985 M€)

236 M€

Dette nette

655 M€

Taux d'endettement

2,8x EBITDA



**SOCIÉTÉ EN FORT DÉVELOPPEMENT
(RÉSEAU ET CA +50% EN 2 ANS)
AVEC UN IMPORTANT POTENTIEL ADDITIONNEL**

Immobilier de qualité



- **Actifs récents** (âge moyen = 13 ans)
- **Excellente maintenance** (entretien ORPEA)
- **Localisations stratégiques** (Centre ville ou zones à fort pouvoir d'achat)
- **Qualité** du locataire (= ORPEA)
- **Risque de vacance** faible (fort taux d'occupation)

Valeur totale du patrimoine*

1,2 millions m²

3 445 M€

- En exploitation

3 009 M€

- En construction

436 M€

Dette nette immobilière totale

2 360 M€

- Pour patrimoine en exploitation

1 936 M€

- Pour patrimoine en construction

424 M€



**L'IMMOBILIER D'ORPEA :
ACTIF DE FORTE VALEUR, PEU RISQUÉ**

* Hors incidence des actifs en cours de cession de 127 M€ au 31.12.15



Positionnement sur les plus hauts standards de Qualité tant dans les soins que dans l'hôtellerie et les services



Développements organiques : ouvertures des lits en construction et nouveaux projets de construction



Croissance externe sélective, notamment à l'international



Accroissement du taux de **détention de l'immobilier**



OBJECTIF 2016

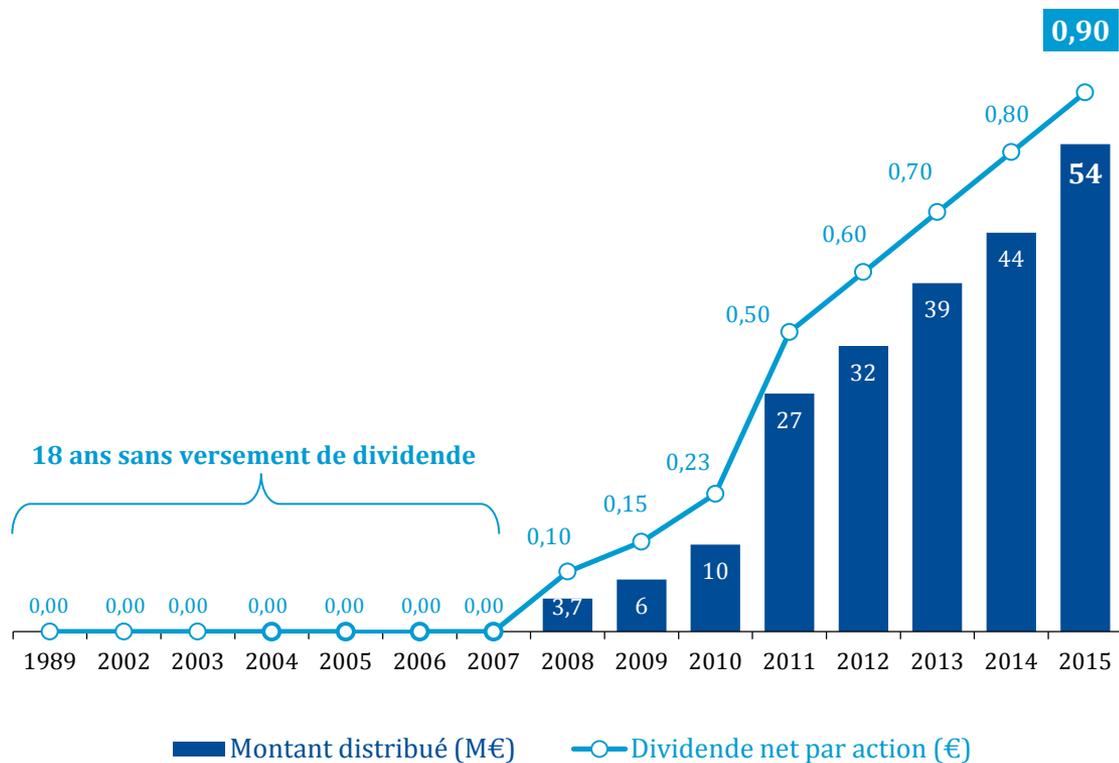
CA = 2 720 M€ (+13,7%)

Rentabilité solide

Croissance du patrimoine immobilier

Proposition de distribution en numéraire de dividende de 0,90 € / action

✧ Dividende proposé à l'Assemblée générale du 23 juin 2016 : 0,90€ / action



Croissance du dividende par action
+12,5%

Rendement de l'action* :
1,3%

* Sur la base du cours de clôture du 22 juin 2016

Taux de distribution du résultat net :
35%



4 – Gouvernance d'entreprise



Un Conseil actif et assidu

9 réunions en 2015

96% de taux de présence

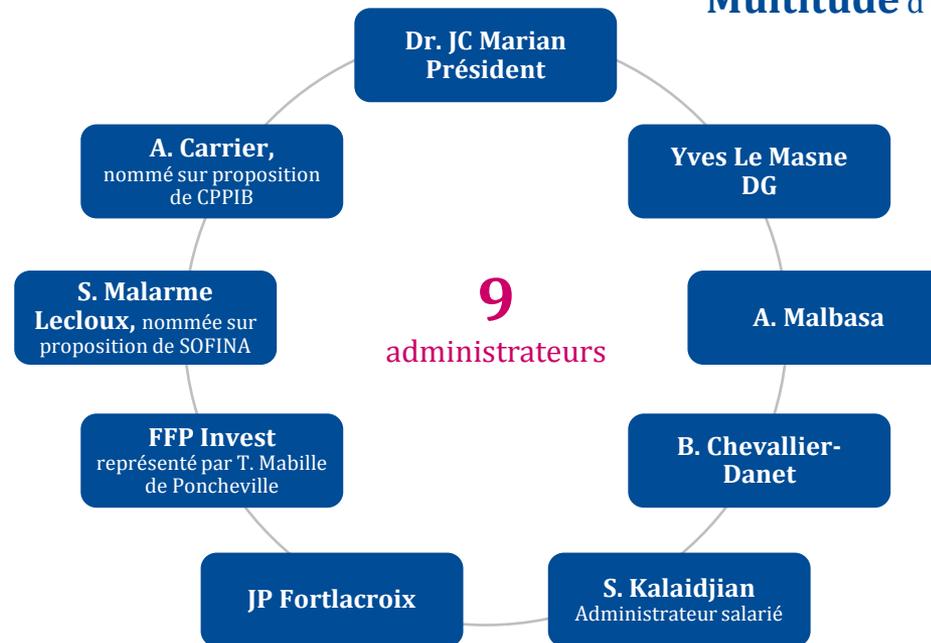


Un Conseil diversifié et complémentaire

3 nationalités représentées

1 administrateur représentant les salariés

Multitude d'expériences professionnelles



56% d'administrateurs indépendants¹

33% de femmes

¹ Voir chapitre 3 du Document de référence 2015

1

Comité d'Audit

- * **Mission :**
 - Suivre le processus d'élaboration de l'information financière, examiner les comptes consolidés et sociaux, renforcer l'efficacité des procédures de contrôle interne et gestion des risques pour anticiper et évaluer les risques à tous les niveaux
- * **4 membres dont 3 indépendants**
 - JP. Fortlacroix – Président
 - T. de Poncheville
 - A. Malbasa
 - A. Carrier
- * **3 réunions en 2015**
 - Revue des comptes annuels au 31.12.2014
 - Revue des comptes semestriels au 30.06.2015
 - Revue spécifique de l'efficacité du contrôle interne (notamment sur les établissements et les systèmes d'information)

100%

Taux de participation

2

Comité des Nominations et des Rémunérations

- * **Mission :**
 - Proposer une politique de rémunération équilibrée et incitative, discuter du choix et des critères d'indépendance des administrateurs selon les critères AFEP MEDEF, pour un Conseil diversifié et expérimenté
- * **4 membres dont 4 indépendants**
 - T. de Poncheville – Président
 - B. Chevallier
 - A. Carrier
 - S. Malarne Lecloux
- * **3 réunions en 2015 sur des sujets variés :**
 - Examen de l'indépendance des administrateurs
 - Ratification, renouvellement et nomination d'administrateurs
 - Représentation équilibrée Femmes / Hommes
 - Evaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration
 - Rémunération des mandataires sociaux
 - Intéressement des mandataires sociaux et du management

100%

Taux de participation

✧ Nomination d'un nouvel administrateur

M Christian Hensley

- Administrateur nommé sur proposition de CPPIB, actionnaire détenant désormais plus de 16% des droits de vote et ayant la possibilité d'être représenté par un 2^{ème} administrateur
- Administrateur indépendant
- Titulaire d'un M.B.A. de Harvard Business School et diplômé de l'Université de Pennsylvanie
- Nombreuses années d'expertise internationale dans les métiers de la finance avant de rejoindre CPPIB en 2012 : Charterhouse Group, Planier Capital, Salomon Brothers, ...
- Solide expérience d'administrateur au sein des Conseils de Sociétés du secteur des communications, de l'éducation et des soins de santé,
- Actuellement administrateur au Conseil d'Administration de 21st Century Oncology

Durée du mandat : 4 ans

✧ Proposition de revalorisation du montant annuel des jetons de 400 K€ à 500 K€ motivée par :

- Elargissement du Conseil d'Administration à 10 membres
- Anticipation d'un prochain élargissement du Conseil, accompagné notamment de sa féminisation
- Mise à niveau par rapport aux Sociétés du SBF 120 :

SBF 120

55 K€ par administrateur
en moyenne

ORPEA

50 K€ par administrateur
en moyenne

Avant élargissement du Conseil

693 K€ Enveloppe autorisée
en moyenne

500 K€ Enveloppe autorisée

Avis sur les éléments de la rémunération 2015 du Président du Conseil – Dr. J.C. Marian

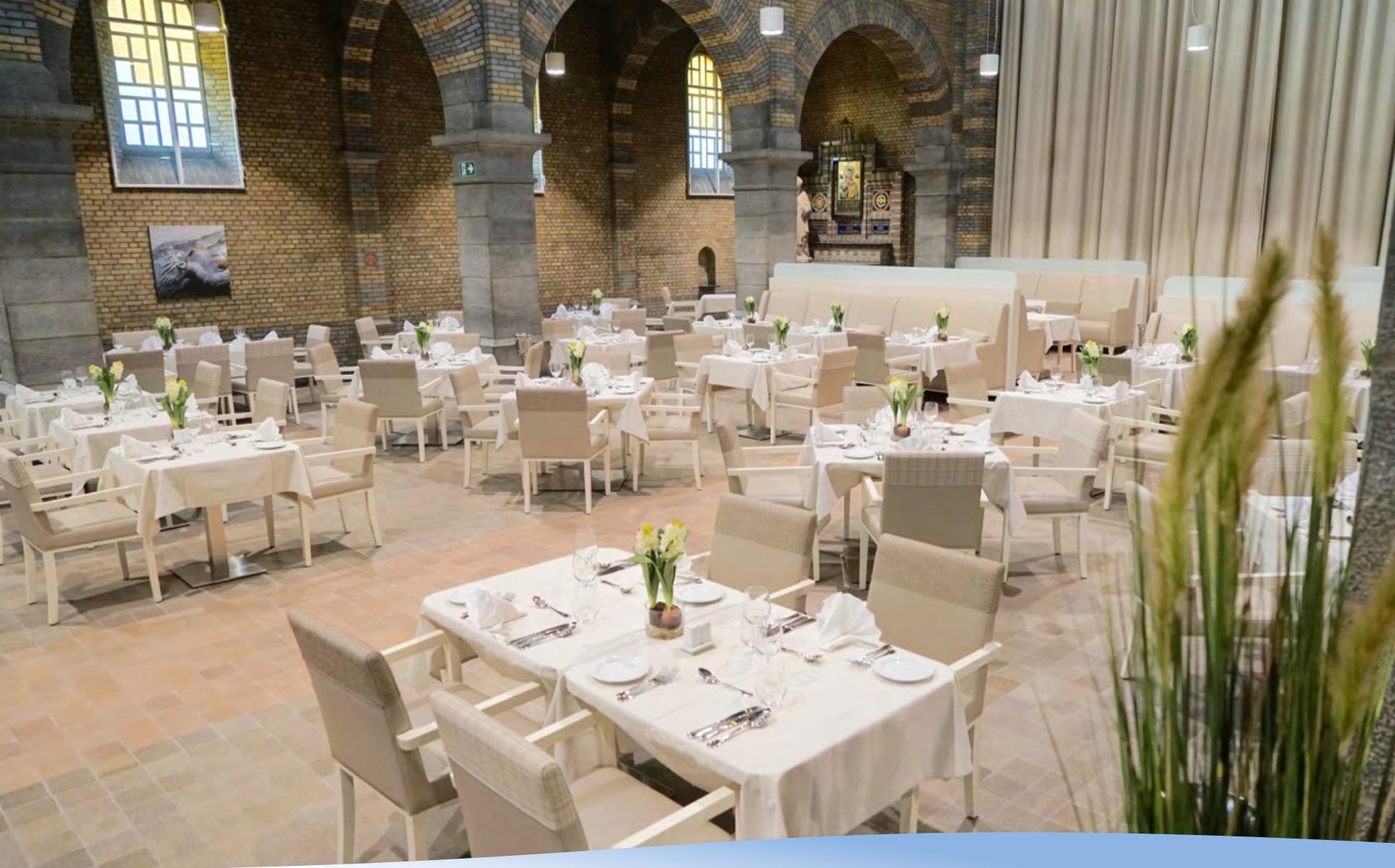
	Montants dus	Commentaires
Rémunération annuelle fixe brute	550 000 €	Inchangé par rapport à 2014
Jetons de présence	25 000 €	
Avantage en nature	Néant	
Rémunération annuelle variable	Néant	
Rémunération en actions	Néant	
Droit à une retraite supplémentaire	Néant	
Indemnité de cessation de fonction	Néant	

Avis sur les éléments de la rémunération 2015 du Directeur Général – Mr. Y. Le Masne

	Montants dus	Commentaires
Rémunération annuelle fixe brute	720 000 €	* Inchangée depuis 2011
Rémunération annuelle variable	335 000 €	* Variable = 47% de la rémunération annuelle fixe * Critères d'évaluation : – 75% sur la base d'objectifs quantitatifs (objectifs économiques et financiers) – 25% sur la base d'objectifs qualitatifs liés à l'intégration des nouvelles acquisitions
Rémunération exceptionnelle	144 000 €	* Exceptionnel = lié aux acquisitions stratégiques menées en 2015 ayant permis une hausse significative de la capitalisation du Groupe
Jetons de présence	25 000 €	
Avantage en nature	3 500 €	* Voiture de fonction
Assurance chômage	60 600 €	
Rémunération en actions (stock options, actions gratuites)	0 €	
Retraite supplémentaire	Aucune	
Indemnité en cas de cessation de mandat		* En cas de départ contraint ou de changement de contrôle ou de stratégie * Montant limité à 24 mois de la rémunération fixe et variable (conforme code AFEP MEDEF) * Soumise à des critères de performance

Avis sur les éléments de la rémunération 2015 du Directeur Général Délégué – Mr. J.C. Brdenk

	Montants dus	Commentaires
Rémunération annuelle fixe brute	640 000 €	* +13% par rapport à 2014
Rémunération annuelle variable	297 600 €	* Variable = 47% de la rémunération annuelle fixe * Critères d'évaluation : – 75% sur la base d'objectifs quantitatifs (objectifs économiques et financiers) – 25% sur la base d'objectifs qualitatifs liés à des critères managériaux et de qualité
Rémunération exceptionnelle	128 000 €	* Exceptionnel = lié aux acquisitions stratégiques menées en 2015 et à leur intégration
Avantage en nature	4 500 €	* Voiture de fonction
Assurance chômage	60 600 €	
Rémunération en actions (stock options, actions gratuites)	0 €	
Retraite supplémentaire	Aucune	
Aucun jeton de présence		
Indemnité en cas de cessation de mandat		* En cas de départ contraint ou de changement de contrôle ou de stratégie * Montant limité à 24 mois de la rémunération fixe et variable (conforme code AFEP MEDEF) * Soumise à des critères de performance



5 – Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes

ORPEA
LA VIE CONTINUE AVEC NOUS

Nous avons émis des rapports pour les besoins de cette AGM qui couvrent les diligences suivantes :

✧ Au titre de l'Assemblée générale ordinaire

- Rapports sur les comptes annuels et les comptes consolidés
- Rapport sur le Rapport du Président du Conseil d'Administration
- Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés
- Rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées

✧ Au titre de l'Assemblée générale extraordinaire

- Rapport sur les opérations sur capital

**Deloitte &
Associés**

**Saint Honoré
BK&A**

✧ Rapport sur les comptes annuels de la Société ORPEA (1^{ère} résolution)

- Page 203 du Document de référence 2015
- *« Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice. »*

✧ Rapport sur les comptes consolidés (2^{ème} résolution)

- Page 182 du Document de référence 2015
- *« Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation. »*

Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise

- Page 79 du Document de référence 2015

✧ Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

- « (...), nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce. »

✧ Autres informations

- « Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce. »

Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés : pages 80 à 84 du Document de référence 2015 (4^{ème} résolution)

✧ **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice 2015**

- Néant

✧ **Conventions et engagements autorisés depuis la clôture**

- Exception à la condition de présence en ce qui concerne les mandataires sociaux dirigeants dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions. Autorisation en date du 10 février 2016
Mandataires concernés : M. Yves Le Masne, Directeur Général, M. Jean-Claude Brdenk, Directeur Général délégué en charge de l'exploitation



L'ensemble des engagements et conventions sont décrits de manière plus détaillée dans notre Rapport

✧ Rapport sur les opérations sur le capital prévues dans les résolutions soumises à l'Assemblée générale extraordinaire du 23 juin 2016

- Pages 230 à 233 du Document de référence 2015

1. Réduction de capital par annulation d'actions auto-détenues (14^{ème} résolution)

- Par annulation d'actions acquises précédemment (rachat d'actions)
 - Limitée à 10 % par période de 24 mois
 - Durée : 18 mois
- ➔ « Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée. »

2. Emissions d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription (DPS) par offre au public ou placement privé (15^{ème} à 21^{ème} résolution)

- Délégation au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation, pour une période de 26 mois
 - Plafond nominal pour les augmentations de capital :
 - 30 M€ pour les 15^{ème} et 20^{ème} résolution / 7 534 K€ pour les 16^{ème} et 17^{ème} résolution
 - 750 M€ pour les titres de créance (15^{ème} et 16^{ème} résolution) / 500 M€ pour les titres de créance (17^{ème} et 19^{ème} résolution)
- ➔ « Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration au titre des 16^{ème}, 17^{ème} et 18^{ème} résolutions. »

3. Emission de titres de capital réservée aux adhérents d'un PEE, avec suppression du DPS des actionnaires (22^{ème} résolution)

- Plafond : 400 000 € avec un sous-plafond égal à 0,2% pour les mandataires sociaux
- Durée : 26 mois
- ➔ « Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration. »

4. Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, aux mandataires sociaux et salariés, avec suppression du DPS (23^{ème} résolution)

- Plafond : 0,5% du capital social avec un sous-plafond égal à 0,2% pour les mandataires sociaux
- Durée : 26 mois
- ➔ « Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions. »

5. Octroi d'options de souscription ou d'achat d'actions aux mandataires sociaux et salariés, avec suppression du DPS en cas de souscription (24^{ème} résolution)

- Plafond : nombre total d'options ne pouvant donner droit à souscrire ou acquérir plus de 460 000 actions
- Prix de souscription : fixé par le Conseil d'Administration
- Durée : 26 mois
- ➔ « Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions. »



6 – Questions Réponses relatives à l'ordre du jour



7 – Vote des résolutions

Vote à main levée avec votre carte d'admission

Le nombre de voix / nombre d'actions indiqué sur la carte d'admission

Prise en compte des Votes par Correspondance et des Pouvoirs au Président

1^{ère} résolution

✧ **Approbation des comptes annuels de l'exercice 2015**

✧ **Bénéfice : 11 238 593,97 €**

2^{ème} résolution

✧ **Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2015**

✧ **Bénéfice net : 126 585 655 €**

3^{ème} résolution

✧ Affectation du résultat de l'exercice 2015 (bénéfice de 11 238 593,97 €) :

- Affectation de la réserve légale : 561 930,00 €
- Distribution d'un **dividende de 0,90 € / action**

✧ Date de mise en paiement du dividende : le 11 juillet 2016

✧ Rappel de l'historique des dividendes :

Exercice social	2011	2012	2013	2014
Dividende net par action	0,50 €	0,60 €	0,70 €	0,80

4^{ème} résolution

- ✧ **Approbation des conventions et engagements réglementés décrits dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les dites conventions et engagements visés à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce (4^{ème} résolution)**

- ✧ **Absence de convention et engagement autorisés au cours de l'exercice 2015**

- ✧ **Une convention autorisée en 2016**
 - Exception à la condition de présence en ce qui concerne les mandataires sociaux dirigeants dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions, mis en place en février 2016

Mandataires concernés : Yves Le Masne, Directeur Général , et Jean-Claude Brdenk, Directeur Général délégué en charge de l'exploitation

5^{ème} résolution

✧ **Nomination de M. Christian HENSLEY en qualité de nouvel Administrateur**

- Durée du mandat : AG appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019

6^{ème} résolution

- ✧ **Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la Société Deloitte & Associés pour une durée de 6 exercices**
 - Durée du mandat : 6 ans, soit jusqu'à l'AG appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice 2021

7^{ème} résolution

- ✧ **Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la Société BEAS pour la durée du mandat de la Société Deloitte & Associés**
 - Durée du mandat : 6 ans, soit jusqu'à l'AG appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice 2021

8^{ème} résolution

- ✧ **Fixation du montant annuel des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration**
 - Montant annuel global : 500 000 €

9^{ème} résolution

- ✧ **Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à M. Jean-Claude Marian, Président du Conseil d'Administration**

10^{ème} résolution

- ✧ **Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à M. Yves Le Masne, Directeur général**

11^{ème} résolution

- ✧ **Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à M. Jean-Claude Brdenk, Directeur général délégué**

12^{ème} résolution

- ✧ **Ratification du transfert du siège social de la Société au 12 rue Jean Jaurès 92813 Puteaux cedex et modification corrélative de l'article 4 des statuts qui en résulte**

13^{ème} résolution

✧ Autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions

- Prix unitaire maximal d'achat par action : 100 €
- Dans la limite de 10%
- Objectifs conformes à la loi, dont notamment :
 - Animer le marché ou la liquidité de l'action
 - Utiliser tout ou partie pour les attribuer aux salariés et/ou mandataires sociaux
 - Remettre ces actions lors de l'exercice de droit à l'attribution d'actions de la Société
 - Annuler les actions par réduction de capital (sous réserve de l'approbation de la 14^{ème} résolution de l'AGE)
- Non utilisation en cas d'offre publique
- Durée de l'autorisation : 18 mois

14^{ème} résolution

✧ **Renouvellement de l'autorisation au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions propres détenues par la Société**

- Par annulation d'actions acquises précédemment (rachat d'actions)
- Limitée à 10% par période de 24 mois
- Durée de l'autorisation : 18 mois

15^{ème} résolution

✧ **Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance**

- Plafonds :
 - Montant nominal global des augmentations de capital : 30 000 000 €
 - Montant nominal maximal des titres de créances : 750 000 000 €
- Durée de l'autorisation : 26 mois

16^{ème} résolution

✧ **Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de décider, l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, par voie d'offre au public**

- Plafonds :
 - Montant nominal global des augmentations de capital : 7 534 000 €
 - Montant nominal maximal des titres de créances : 750 000 000 €
- Durée de l'autorisation : 26 mois

17^{ème} résolution

✧ **Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de décider, l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, par placements privés visés au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier**

- Plafonds :
 - Montant nominal global des augmentations de capital : 7 534 000 €
 - Montant nominal maximal des titres de créances : 500 000 000 €
- Durée de l'autorisation : 26 mois

18^{ème} résolution

- ✧ **Autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder à l'émission de valeurs mobilières dans le cadre des seizième et dix-septième résolutions en fixant librement le prix d'émission, dans la limite de 10% du capital par an**
- Plafond : 10% du capital par an
 - Durée de l'autorisation : 26 mois

19^{ème} résolution

✧ **Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social dans la limite de 10% en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société, constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières diverses**

- Plafonds :
 - 10% du capital
 - Montant nominal maximal des titres de créances : 500 000 000 €
- Durée de l'autorisation : 26 mois

20^{ème} résolution

✧ **Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société**

- Plafond : 30 000 000 €
- Durée de l'autorisation : 26 mois

21^{ème} résolution

✧ **Autorisation au Conseil d'Administration pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires**

- Plafond :
 - dans la limite de 15% de l'émission initiale
 - montant s'imputant sur chacune des émissions décidées en application des 15^{ème} à 18^{ème} résolutions
- Durée de l'autorisation : 26 mois

22^{ème} résolution

✧ **Autorisation au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des émissions de titres de capital réservées aux adhérents d'un Plan d'Epargne d'Entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires**

- Bénéficiaires : salariés, anciens salariés et/ou mandataires sociaux
- Plafond : montant nominal de 400 000 €
- Durée de l'autorisation : 26 mois

23^{ème} résolution

✧ **Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre, aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la Société ou des Sociétés liées ; renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription ; durée de l'autorisation ; plafond ; durée de la période d'acquisition**

- Bénéficiaires : salariés et/ou certains mandataires sociaux
- Plafonds :
 - nombre total d'actions pouvant être attribuées : 0,5% du capital social
 - nombre total d'actions pouvant être attribuées aux mandataires sociaux : 0,2% du capital
- Durée de l'autorisation : 26 mois

24^{ème} résolution

✧ **Autorisation donnée au Conseil d'Administration de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société, aux mandataires sociaux et salariés de la Société ou de Sociétés du groupe, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions émises du fait de levée d'options de souscription**

- Bénéficiaires : salariés, mandataires sociaux
- Nombre total d'actions pouvant être acquises : 460 000 actions
- Durée de l'autorisation : 26 mois

25^{ème} résolution

✧ Plafond global des augmentations de capital

- Montant nominal maximum : 30 000 000 €
- Montant nominal maximal des titres de créances : 1 000 000 000 €

26^{ème} résolution

✧ **Renouvellement de la délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres**

- Plafond du montant nominal maximum : 30 000 000 € (plafond autonome)
- Durée de l'autorisation : 26 mois

27^{ème} résolution

✧ **Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution des titres de créance et ne donnant pas lieu à une augmentation de capital de la Société**

- Plafond maximal : 500 000 000 €
- Durée de l'autorisation : 26 mois
- Emission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances telles que, par exemple des obligations à bons de souscription d'obligations ou des obligations convertibles ou remboursables en un autre titre de nature obligataire

28^{ème} résolution

- ✧ **Modification de l'article 25-1 des statuts afin de supprimer la mention relative au délai légal pour établir la liste des personnes habilitées à participer aux assemblées générales des actionnaires**
 - Il est donc proposé de supprimer le délai indiqué à l'article 25 des statuts et de prévoir que « *le droit des actionnaires de participer aux assemblées générales (...) est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire (...) dans les délais légaux* ».

29^{ème} résolution

- ✧ **Modification de l'article 29 des statuts de la Société, relatif à l'introduction dans les statuts de la possibilité du choix de paiement des dividendes en numéraire ou en actions**
 - Ajout : « *L'Assemblée générale a la possibilité d'offrir aux actionnaires le choix entre un paiement en numéraire ou/et en actions de la Société, de tout ou partie des acomptes sur dividendes ou des dividendes, ceci dans les conditions légales et réglementaires* ».

30^{ème} résolution

✧ **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités**



8 – Clôture de la séance

ORPEA
LA VIE CONTINUE AVEC NOUS